



N° 176 Audit de conformité relatif à la gestion des risques et des alertes au DIP

rapport publié le 20 décembre 2022

No 176 Gestion des risques et des alertes au DIP			
Recommandations proposées	7	Ouvert	4
		Fermé	2
		Refusé	1

Sur les sept recommandations émises par la Cour des comptes, six ont été acceptées et une a été refusée.

Au 31 décembre 2023, deux recommandations ont été mises en œuvre, toutes deux durant la période sous revue.

Les mesures suivantes ont été prises :

- De multiples actions de communication sur les objectifs et les priorités du département ont été menées. Le département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse (DIP) a profité de l'arrivée de la nouvelle conseillère d'État pour organiser des séances de sensibilisation aux objectifs stratégiques et aux priorités fixées pour les directions générales et les cadres. Les collaborateurs sont régulièrement informés par le biais de newsletters mensuelles. Plus spécifiquement à l'office médico-pédagogique (OMP), une journée au vert des cadres a été organisée pour réfléchir à la culture et aux gestes communs ainsi qu'à la clarification des rôles et des responsabilités (recommandation 2) ;
- La collaboration interdépartementale sur la gestion des risques partagés a été renforcée. La sollicitation du comité d'audit par le gestionnaire des risques de l'État de Genève ainsi que l'implication du Conseil d'État ont permis de définir un plan d'action et de désigner les responsabilités pour traiter le risque majeur lié à l'impossibilité de répondre aux besoins résidentiels de jeunes présentant de graves troubles psychiques. L'implication du comité d'audit sur les risques majeurs permet de donner plus de poids aux demandes du DIP concernant le traitement des risques partagés (recommandation 3).

Les recommandations en statut « Ouvert », dont la mise en œuvre n'était pas échue au 31 décembre 2023 ou pour lesquelles un report de délai a été demandé n'ont pas fait l'objet d'un suivi.

No 176 Gestion des risques et des alertes au DIP					
Numéro	Libellé	Priorité	Responsable	Date échéance	Statut
176-R1	Mettre en œuvre la méthodologie de gestion des risques avec plus de rigueur	Élevée			Refusé
176-R2	S'assurer de l'appropriation, par les collaborateurs, des objectifs à partir desquels des risques peuvent être identifiés	Élevée	SG	31.12.2023	Fermé
176-R3	Renforcer la collaboration interdépartementale et au sein du département sur la gestion des risques partagés	Très élevée	CE + gestionnaire des risques ÉTAT	31.12.2023	Fermé
176-R4	Se doter d'un dispositif de déclaration et de suivi des alertes conforme aux meilleures pratiques	Élevée	SG	31.12.2024	Ouvert
176-R5	Se doter d'un système d'information centralisé de déclaration et de suivi des alertes	Élevée	SG	31.12.2024	Ouvert
176-R6	Renforcer la connaissance et la bonne compréhension du cadre normatif régissant le dispositif de gestion des alertes	Élevée	SG	31.12.2024	Ouvert
176-R7	Mettre en place une stratégie de communication interne qui favorise la transmission de l'information relative aux alertes	Élevée	SG	31.12.2024	Ouvert